

# CONTACT

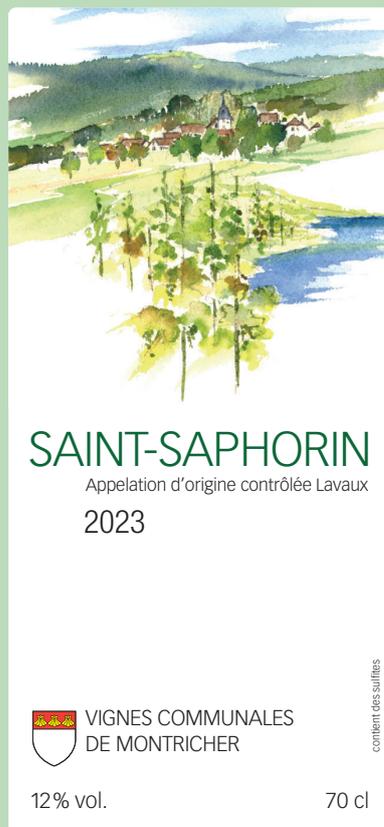
Bulletin d'information N° 3/24 · Commune de Montricher · Avril 2024

## Vente de vin des vignes communales

La commune a le plaisir de vous proposer l'achat de vin blanc du domaine communal. Le carton de 6 bouteilles vous est proposé à CHF 72.00. Il n'y a pas de limite de commande, cependant nous vous rappelons que ce vin n'est pas destiné à la revente. Si vous êtes intéressés, merci de passer votre commande, au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au 13 mai. Une facture vous sera adressée et payable dans les 10 jours.

**La distribution aura lieu**  
**le vendredi 7 juin**  
**de 17h à 19h**

au bâtiment de la voirie, en présence des vignerons qui vous feront déguster leurs crus.



### Bulletin de commande:

carton(s) de vin blanc

Nom et prénom:

Adresse:

A retourner d'ici au **13 mai 2024** à

Commune de Montricher, rue du Bourg 3, 1147 Montricher ou à [controle@montricher.ch](mailto:controle@montricher.ch)

# Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.

Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

## Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

Base légale : art 2a RLFaune

Mon chien ne s'éloigne pas et il n'est pas chasseur !



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Mon chien a le droit de pouvoir courir et de se dépenser !



Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.

– Direction générale de l'environnement –

# Montri'Mag

Chère clientèle,  
Après plusieurs demandes, nous avons le plaisir de vous informer que nous testerons, pour vous, **une ouverture du magasin les samedis après-midi en plus du matin, de 15h à 17h, du 1er mai au 30 juin.**

Si ce test est un succès, nous garderons ce nouvel horaire définitivement. Nous comptons donc sur vous pour en profiter un maximum.

## Alerte TEST horaires

DU 1ER MAI AU 30 JUIN:

SAMEDI  
8H00-12H00  
15H00-17H00

DIMANCHE  
8H00-12H00



Nous avons également le plaisir de vous annoncer **l'ouverture officielle du Montri'Mag Café.**

Vous pouvez venir profiter de 9 places assises pour consommer, sur place, des boissons et de l'alimentation achetées exclusivement chez nous, ainsi que d'un espace dédié aux enfants.

**Cet espace café sera à l'arrière du magasin** sous vidéo surveillance et il n'y aura pas de service à table. Du café et du sirop seront en self-service avec possibilité de payer en cash dans une crouille ou en caisse. Toutes les autres consommations s'achèteront comme d'habitude.

Nous comptons sur votre collaboration pour garder ce lieu accueillant, rangé et propre après votre passage pour que chacun puisse en profiter.

Attention nous fermerons cet espace 1/2 heure avant le magasin et la consommation d'alcool y sera interdite!

Nous nous réjouissons de vous y accueillir prochainement.

Team Montri'Mag



## Déchetterie

Depuis l'ouverture de la déchetterie suite à sa rénovation, la quantité de déchets de chantier, de bois, de métaux et d'encombrants a presque doublé. **Nous vous rappelons ici que ces bennes sont à disposition des particuliers** et que les entreprises qui effectuent des travaux dans votre propriété sont priées d'évacuer les matériaux à leurs frais. Nous vous rappelons aussi que la télécommande est non transmissible. **Sans amélioration de cet état de fait, nous serons contraints de prendre d'autres mesures.**

Depuis peu, des interférences liées à l'antenne-relais de téléphonie mobile perturbent l'ouverture de la barrière via les télécommandes, **nous vous remercions de vous approcher au maximum pour actionner l'ouverture.** Le problème est en cours de réflexion avec l'entreprise qui gère l'antenne et nous espérons qu'une solution sera prochainement trouvée. Merci de votre patience face à ce désagrément.

### Municipalité

**Didier Amez-Droz**, Syndic  
Administration, finances, RH

**Pierre-Yves Morel**  
Forêts et pâturages, PC, SDIS

**Cédric Beaud**  
Police des constructions,  
écoles, ASIABE

**Caroly Schopfer**, Vice-Syndic  
Voirie, routes, eaux et déchets

**Norbert Penel**  
Bâtiments et domaines, sécurité

### Administration

**Secrétaire municipale:**  
**Laurence Vacheron**

021 864 43 52  
greffe@montricher.ch

Lu: 16h à 18h30 - Ma: 7h30 à 10h  
Me: 9h à 11h - Je: 10h30 à 13h

**Contrôle des habitants:**

**Linda Baudin**  
021 864 56 70

contrôle@montricher.ch  
Lu: 16h à 18h30 - Ma: 7h30 à 10h  
Je: 10h30 à 13h

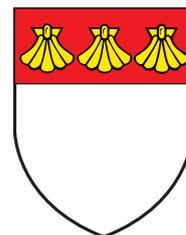
**Bourse: Agnès Harr**

021 804 16 50  
bourse@montricher.ch

Lu: 13h30 à 17h - Ma: 8h à 12h

La Commune de Montricher souhaite engager  
pour la rentrée scolaire d'août 2024 :

### Un-e apprenti-e agent-e d'exploitation CFC (service de voirie)



#### Votre profil :

- Certificat de fin d'études secondaires
- De nationalité suisse ou permis C
- Aptitude pour les travaux manuels
- Bonne condition physique
- Autonomie, fiabilité et goût pour les contacts
- Esprit d'initiative et de coopération
- Motivation affirmée pour un apprentissage de trois ans
- Habiter, si possible, à moins de 15 km de Montricher

#### Nous offrons :

- Un contrat à durée déterminée de trois ans
- Un soutien pour les cours professionnels
- Un environnement motivant et un cadre convivial
- Une équipe dynamique et investie, dont les valeurs essentielles sont le respect mutuel à tous les niveaux, la confiance et la transparence

#### Entrée en fonction : le 1er août 2024 ou à convenir.

Renseignements: M. Didier Amez-Droz, Syndic, 079 622 38 25.

Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet avec lettre de motivation par courriel à : greffe@montricher.ch ou par courrier postal :  
Commune de Montricher, rue du Bourg 3 à 1147 Montricher.

